

Jean-François Huart

Président de la Fédération wallonne des Directeurs financiers des Pouvoirs locaux



« Un nouvel espace de dialogue et de conseils s'installe désormais »



Alain Depret
Secrétaire de rédaction

Le mois dernier, nous invitons Michel Devière, Président de la Fédération wallonne des Directeurs généraux communaux, à commenter la réforme des grades légaux. *Le Mouvement communal* rencontre aujourd'hui Jean-François Huart, Président de la Fédération wallonne des Directeurs financiers des Pouvoirs locaux et Directeur financier du CPAS de Liège, sur le même sujet. Au programme : la réforme des grades légaux, bien entendu, mais également l'avenir d'une profession qui a beaucoup changé ces dernières années.

Monsieur Huart, pouvez-vous dresser un portrait de vous, en quelques mots ?

J'ai obtenu une licence et une maîtrise en sciences économiques et sociales aux FUNDP de Namur, avant de travailler comme chercheur dans le domaine social. J'ai ensuite accepté un poste de conseiller pour les matières financières et européennes à l'Union des Villes et Communes de Wallonie. En 1998, je suis devenu receveur du CPAS de Liège où je suis toujours en fonction comme Directeur financier aujourd'hui.

C'est à cette époque que vous êtes également devenu Président de la Fédération ?

Non, je suis devenu Président de la Fédération wallonne des Receveurs locaux il n'y a qu'une dizaine d'années. Je suis devenu Secrétaire adjoint de la section wallonne de la Fédération royale des Receveurs communaux et de CPAS dans un premier temps et puis, quand la Fédération s'est régionalisée, on m'a demandé d'en prendre la présidence. Depuis la mi-juin, notre association a pris le nom de Fédération wallonne des Directeurs financiers des Pouvoirs locaux, DFPL en abrégé. L'idée est de mieux correspondre aux changements suite à la récente réforme des grades légaux. Notre Fédéra-

tion regroupe à la fois les directeurs financiers des communes, des CPAS et des cinq provinces. Nos collègues receveurs régionaux ont, eux, leur propre fédération.

Quelles sont les missions de votre Fédération ?

La Fédération fonctionne avec un conseil d'administration de 17 personnes, dont trois représentants par province, avec un beau mix entre des directeurs financiers communaux, de CPAS et de provinces. Notre but est de défendre notre profession autant que faire se peut, dans une idée d'indépendance de la fonction, tout en étant dans une volonté participative. Parmi nos missions, il y a aussi

la défense des collègues, un aspect un peu plus marginal qui risque cependant de devenir beaucoup plus fréquent. Ainsi, avec l'organisation de l'évaluation dans le cadre de la réforme, les fédérations vont jouer un rôle beaucoup plus important en cette matière. Enfin, nous développons des activités de formation continuée pour les collègues.

L'évaluation est un sujet qui préoccupe beaucoup votre Fédération ?

Oui, parce que mettre en place l'encadrement de l'évaluation va être un véritable casse-tête. Il va falloir trouver des collègues pour faire partie des commissions d'évaluation, voire même des commissions de stage. L'évaluation n'est pas perçue négativement par la Fédération, car elle permettra d'aider et d'encadrer le collègue qui serait évalué. Mais, en termes administratifs, cela risque d'être très lourd. Nous avions d'ailleurs fait une proposition, qui n'a malheureusement pas été retenue. Notre idée était de proposer que les collègues de la Fédération soient présents à la demande de l'évalué. Parallèlement, nous avons retravaillé la grille de l'arrêté du Gouvernement wallon pour mettre à disposition des collègues une grille détaillée des critères figurant dans l'évaluation.

La formation continuée de vos membres est également fort importante pour vous...

En effet, on y tient beaucoup. Nous avons ainsi créé un outil de discussion sur le web pour nos membres. On peut y consulter un centre de documentation, mais aussi poser des questions professionnelles spécifiques. Mais nous nous attachons aussi, plus particulièrement, à organiser des formations. Celles-ci ne viennent pas en concurrence de celles que d'autres pourraient organiser, comme par exemple l'UVCW. Notre idée est plutôt d'organiser des formations sur des matières plus techniques, de creuser un peu plus nos sujets. Ainsi, nous venons de terminer un « triptyque » consacré à notre nouveau statut.

Votre Fédération participe également à de nombreux groupes de travail...

Oui, en effet, ceux de l'UVCW, de la Fédération des CPAS, mais également ceux de la

DGO5, ou de Belfius, par exemple. Dans tous ces groupes de travail, il est intéressant de pouvoir faire entendre notre voix. C'est effectivement là qu'on peut mettre en évidence les réalités de notre métier.

Votre métier a beaucoup changé ces dernières années ?

Cela ne fait pas l'ombre d'un doute, parce que l'arsenal législatif a fortement évolué. Mais notre métier a également changé à cause des nouvelles contraintes en termes financiers, en termes de marchés d'emprunt, de financement des pouvoirs locaux et de marchés publics. Beaucoup de choses évoluent vite et il faut rester absolument à la page. Avec la réforme des grades légaux, en tout cas, nous sommes dans une continuité : on a véritablement renforcé le rôle du directeur financier comme conseiller financier et budgétaire. Il y a effectivement la nouveauté que constituent les avis de légalité, qui permettent désormais à un directeur financier de remettre en amont un avis sur les décisions à caractère financier. Au travers de cet avis, c'est l'occasion de mettre le doigt sur un problème en matière de marchés publics, en matière de comptabilité ou de finances, mais également l'occasion de franchir cette étape pure et dure de la légalité en proposant quelques points d'amélioration quand cela est nécessaire ; on peut dans ce cas parler d'avis de « bonne gestion ». Les pouvoirs locaux vont devoir, de plus en plus, mieux réfléchir à la manière dont ils vont financer leurs projets. Le conseil d'un directeur financier bien formé est donc de plus en plus important.

Quel est votre avis sur la mise en place d'un comité de direction dans la commune ?

La mise en place d'un comité de direction est une très bonne chose car il y a désormais la possibilité de discuter des différents projets de l'administration en amont, sous la houlette du directeur général. Le directeur financier pourra effectivement y mettre en évidence les points positifs ou négatifs de ceux-ci. C'est effectivement, en termes de gouvernance, la possibilité d'apporter un éclairage un peu différent. Au CPAS de Liège, nous n'avons pas attendu la réforme pour mettre en place ce genre de comité.

Votre Fédération a-t-elle obtenu des avancées dans la réforme des grades légaux ?

Oui. C'est peut-être assez marginal, mais nous sommes fiers d'avoir pu y obtenir un point positif. Le Parlement a ainsi, dans son décret, mis en place un nouveau mode de recouvrement des créances. Pour les créances non fiscales, il n'est plus obligatoire de passer devant un juge pour obtenir un titre exécutoire. On peut ainsi, suivant une procédure bien déterminée, transiter immédiatement par un huissier. C'est effectivement le genre de chose qu'on va devoir mettre en place, mais c'est une nouveauté positive pour nous, mais de manière générale pour les pouvoirs locaux. C'est aussi une petite fierté de notre Fédération : nous avons proposé cet amendement au Parlement wallon et il a été retenu.

La réforme a-t-elle cependant, selon vous, des côtés négatifs ?

Oui : toute la problématique de l'organisation concrète de l'évaluation. J'y ai déjà fait allusion tout à l'heure. Entendons-nous bien : notre Fédération ne s'est jamais opposée à l'évaluation, mais elle a toujours dit qu'il fallait éviter les règlements de compte politiques en proposant des garde-fous. Maintenant que le système est en place, les collègues pourront être assistés de deux confrères pendant la procédure. Néanmoins, pour nous, cela reste une procédure très lourde à organiser.

Quoi d'autre ?

Peut-être un petit regret : tout l'aspect lié à la responsabilité n'a pas véritablement été intégré dans le décret. Tout ce qui a trait à la responsabilité en cas de dépense illégale figure dans le Règlement général sur la comptabilité, dans un arrêté donc, mais pas dans le décret. C'est dommage. Certes, le cautionnement et la responsabilité sur nos biens propres ont heureusement été supprimés. Nous tenons beaucoup, je l'ai déjà dit, à notre indépendance, mais également à notre rôle en termes de responsabilité. Pour nous, comme nous sommes en bout de chaîne, c'est un élément d'autant plus important.

Comment voyez-vous l'avenir de votre fonction ?

Je le vois de manière assez positive, parce que nos missions ont été renforcées. Nos missions ont aussi été, dans certains cas, clarifiées. Mais nous devons rester attentifs quant aux moyens informatiques, d'infrastructure ou de personnel qui nous permettront d'exécuter nos missions. On sait que c'est un élément-clé du futur de nos pouvoirs locaux. Le décret prévoit que, jusqu'à 20.000 habitants, on peut cumuler la fonction de directeur financier dans la commune et au CPAS. Mais il faut, pour cela, que le directeur finan-

cier puisse disposer effectivement d'une équipe et de moyens qui lui permettent de faire son travail correctement. D'autant plus qu'il sera dorénavant évalué. Les moyens, notamment humains et logistiques, seront donc nécessaires, et je crois qu'ils profiteront à tous. Ils profiteront à l'administration de par la qualité des avis, mais ils profiteront, je pense, aussi à la population, en termes de gestion financière.

En conclusion, quel est le message que vous voudriez faire passer auprès de nos lecteurs, en ce qui concerne votre profession ?

Vous avez affaire, dans la nouvelle configuration locale, à un véritable professionnel en la personne du directeur financier. Faites donc appel à lui quand vous avez une question. N'hésitez pas à lui demander conseil. N'hésitez pas à discuter avec lui à bâtons rompus et à privilégier le contact. Avec cette réforme, c'est une belle occasion qui est donnée : il y a désormais un cadre, des balises, et des responsabilités à assumer, certes, mais, à côté de cela, il y a sans aucun doute un nouvel espace de dialogue et de conseils qui s'installe désormais. C'est aussi une nouvelle ère qui s'ouvre devant nous.

COMMISSION PERMANENTE « FÉDÉRATIONS DES GRADES LÉGAUX » - L'UVCW CRÉE UN GROUPE D'ÉCHANGES ET DE PROPOSITIONS DESTINÉ SPÉCIFIQUEMENT AUX GRADES LÉGAUX

Contraintes financières, révolution de l'e-gouvernement, exigences des citoyens de services de qualité à moindre coût : les communes doivent rechercher la meilleure efficacité possible au travers, notamment, d'un nouveau management communal. Cette évolution s'appuie sur les fonctionnaires dirigeants de la commune, lesquels seront chargés de mettre en œuvre et d'opérationnaliser le projet de la ville et de la commune fixé par les autorités politiques.

On sait ainsi depuis longtemps que les villes et communes ont grandement besoin d'un binôme performant « Collège/ Grades légaux ». C'est la qualité de ce binôme qui permet la bonne articulation entre les projets politiques de l'autorité et sa réalisation effective par l'administration communale.

Grâce au Comité de Direction qu'il préside, le Directeur général optimise ainsi sa capacité de conseil. Il a la direction générale des services, des missions de coordination, d'exécution des axes politiques et d'opérationnalisation de ceux-ci. Il est aussi expressément chargé de mettre en place ce qu'on appelle le contrôle interne de la commune, lequel contrôle constitue un réel système de maîtrise raisonnable de la gestion. Quant au Directeur financier, son rôle nouveau en fait un véritable conseiller financier de la commune.

C'est pourquoi, le 16 septembre dernier, dans la droite ligne des travaux qu'elle menait déjà avec un groupe de contact « Grades légaux », l'Union des Villes et Communes de Wallonie a officiellement créé une nouvelle commission à destination des grades légaux, depuis baptisée Commission permanente « Fédérations des grades légaux ». Une Commission qui servira de groupe d'échanges et de propositions, mais qui permettra également à l'UVCW de solliciter désormais l'expertise des grades légaux lorsqu'elle envisagera des groupes de travail ou des formations qui les concernent.

Cette commission, composée de Michel Devière, Président de la Fédération wallonne des Directeurs généraux communaux (cf. notre interview du mois dernier) et de Jean-François Huart, Président de la Fédération wallonne des Directeurs financiers des Pouvoirs locaux (cf. notre invité de ce mois), mais aussi des dix présidents des fédérations provinciales de grades légaux et des représentants de ces deux professions auprès du Conseil d'administration de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, a ainsi pu débattre de sujets d'actualité importants pour l'avenir des grades légaux: Déclaration de Politique régionale, contrôle interne dans les communes, pistes d'économie dans les administrations communales, simplification administrative dans les procédures...

Le secrétariat de la commission est assuré par Michèle Boverie, Secrétaire générale adjointe de l'UVCW.

